

Assemblée générale du 7 juin 2025 de Centrales Villageoises Soleil Sud Bourgogne

Procès-verbal

L'assemblée générale statutaire a été organisée au Quai de la Gare à Cluny à partir de 10h.

Tous les rapports avaient été mis à disposition précédemment sur le site de CVSSB et les liens transmis par mail à tous les sociétaires. Trois modalités de vote avaient été offertes : vote par correspondance avec un bulletin papier, vote en ligne avant l'AG, vote pendant l'AG.

19 Participant.es à l'assemblée générale

Présentations (cliquer sur les liens)

Rapport d'activités

présenté par Laurence BOUBET

Résolutions

110 actionnaires

36 votants en ligne

votants par

0 correspondance

votants en

assemblée

13 générale

49 votants au total

Résolution 1

Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion, quitus donné au conseil de gestion. L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 faisant ressortir un résultat net comptable négatif de – 4.534 €, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans les rapports, et approuve lesdits rapports. L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39.4 du code général des impôts.

	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	36	0	12	48
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0
Résultat			Adoptée	

Résolution 2

Approbation de l'affectation du résultat net comptable au compte de report à nouveau L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir constaté l'existence d'un déficit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, décide, sur proposition du conseil de gestion, d'affecter le déficit de 4.534 €, comme suit :

4.534 € au compte de report à nouveau qui passera de 2.618 €, au 31 décembre 2023, à - 1916 €. L'assemblée prend acte qu'il n'a été distribué aucun intérêt aux parts sociales, au titre de ce sixième exercice.

	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	35	0	12	47
Contre	1	0	0	1
Abstention	0	0	0	0
Résultat			Adoptée	

Résolution 3

Approbation du rapport spécial de la présidente relativ aux conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées. Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel le sociétaire intéressé ne participe pas.

	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	36	0	12	48
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0
Résultat			Adoptée	

Résolution 4

Approbation des investissements dans une centrale photovoltaïque, sur un hangar détenu par M. Patrick THEVENET, à La Chapelle de Guinchay, pour un montant maximal de 57.000 €.

	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	36	0	12	48
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0
Résultat			Adoptée	

Résolution 5

Approbation de la dépense liée à une prestation de bureau d'étude, pour le projet de centrale au sol des Berlières 2, à Matour, pour un montant maximal de 10.000 €

	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	30	0	6	36
Contre	1	0	0	1
Abstention	5	0	6	11

on
Résultat

Adoptée

Résolution 6

Approbation de la réélection de Madame Marie-Pascale Tiberghien au Conseil de gestion. Son mandat arrivera ensuite à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	36	0	12	48
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0
Résultat				Adoptée

Résolution 7

Approbation de l'élection de Monsieur Charles-Vincent Rey au Conseil de gestion. Son mandat arrivera ensuite à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	36	0	12	48
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0
Résultat				Adoptée

Résolution 8

L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	30	0	12	42
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0
Résultat				Adoptée

Laurence Boubet, Présidente

